

Reçu le 8/04/19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 01/04/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BESANÇON**

30, rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3
Téléphone : 03.81.82.60.00
Télécopie : 03.81.82.60.01

E19000035 / 25

M. le Maire
commune de Roppe
Mairie
90380 ROPPE

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : E19000035 / 25
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de ROPPE

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Christian PAGANESSI, Officier de gendarmerie, demeurant 20 rue du Champ Lallemand, PALANTE (70200) (tel : 03 84 63 17 60 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

01/04/2019

N° E19000035 /25

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 22/03/2019, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Roppe demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de ROPPE ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Christian PAGANESSI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à la commune de Roppe et à Monsieur Christian PAGANESSI.

Fait à Besançon, le 01/04/2019

Pour Le Président empêché,
Le Vice-Président,

Laurent Boissy

Pour copie conforme
Pour La Greffière en Chef,
Par délégué

